

DEMANDE D'ASILE EN ILE-DE-FRANCE

La plateforme polémique

Dès le début du mois de mai, les demandeurs d'asile devront passer par une plateforme téléphonique pour obtenir un rendez-vous auprès des plateformes de premier accueil (PADA). Selon l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), cela devrait réduire les files d'attente devant les PADA. Les associations ne sont pas convaincues.

En Ile-de-France, les files d'attente sont devenues récurrentes devant les PADA et ne cessent de s'allonger. Cela entraîne des situations catastrophiques avec des centaines de personnes qui dorment à la rue dans l'attente d'obtenir un précieux rendez-vous (environ 20 jours d'attente à Paris). Une réalité que dénoncent toutes les associations. L'Office français de l'immigration et de l'intégration a donc décidé de mettre en place une plateforme téléphonique multilingue de prise de rendez-vous pour accéder aux PADA afin d'éviter ces files d'attente. Didier Leschi, le directeur de l'OFII, explique : « Cela permettra également de mutualiser et de centraliser l'ensemble des rendez-vous pour mieux répartir la charge entre les préfectures. Aujourd'hui, on a de 20 % à 30 % des rendez-vous qui ne sont pas honorés, certains demandeurs d'asile prennent date dans plusieurs guichets uniques et ils vont à l'entretien qui est le plus proche en termes de délai. Avec la plateforme téléphonique, dont on ne connaît pas encore le numéro, on évitera ce phénomène. »

Cette plateforme téléphonique est loin de faire l'unanimité auprès des associations. France Terre d'asile se dit sceptique. Pierre Henry, son président, ne nie pas qu'il y ait une véritable difficulté

aujourd'hui. « Attendre des jours pour accéder à une PADA – France Terre d'asile gère la PADA de Paris –, parce que le nombre de rendez-vous quotidien est contingenté à la demande des préfectures, est effectivement un problème. La suppression de la file physique est a priori une bonne chose, à condition que les demandeurs d'asile aient accès à un hébergement. Ce n'est pas parce qu'il y aura une plateforme téléphonique que les demandeurs d'asile ne dormiront plus dehors. Les accès à la procédure administrative et au logement doivent être corrélés. »

Une étape de trop

Pour la Cimade (Comité intermouvements d'aide aux évacués), cela rajoute encore une étape dans la procédure de demande d'asile. Pour Gérard Sadik, responsable des questions « asile » : « Cette plateforme téléphonique en Ile-de-France est un pansement sur une jambe de bois. Le système d'enregistrement des demandeurs d'asile doit être repensé dans sa globalité avec un accès direct aux guichets uniques, comme cela a pu se faire dans le passé mais dans de meilleures conditions. » La Cimade envisage de déposer un recours contre cette plateforme téléphonique devant le tribunal administratif de Paris. ■ Nathalie Auphant

actualités sociales hebdomadaires

ASH

**EXCLUSIVEMENT
POUR VOUS !**

(RE)DÉCOUVREZ
www.ash.tm.fr
NOUVELLE VERSION

gASH_1/4_AS_01-16_16p0004